

COMMUNE DE VILLARD RECLUS COMMUNE D'HUEZ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DU VILLARIS PAR UNE TELECABINE ET AMENAGEMENTS ASSOCIES PORTE PAR SATA GROUP SUR LES COMMUNES DE VILLARD-RECLUS ET HUEZ

Par arrêtés du 30 septembre 2025 Messieurs les Maires des communes de VILLARD RECLUS et HUEZ ont ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de remplacement du télésiège du Villarais par la télécabine du Villarais porté par SATA Group sur les communes de Villard Reculas et Huez.

Le projet consiste à remplacer le télésiège du Villarais existant, construit en 1996, au profit de la télécabine du Villarais, et la réalisation d'aménagements associés, sur le domaine skiable de l'Alpe d'Huez sur les communes de Villard-Reculas et Huez. La gare de départ, située sur la commune de Villard Reculas, sera implantée en lien avec le front de neige du village. La gare d'arrivée, située sur la commune d'Huez, sera implantée en lien avec celle du télémix du Signal afin de faciliter la liaison, notamment piétonne, Alpe d'Huez – Villard Reculas.

Les dossiers d'autorisations d'exécution de travaux (DAET) du projet comportent une étude d'impact et ont été transmis pour avis à la MRAE et aux collectivités et groupements intéressés en application du V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. La MRAE Auvergne-Rhône-Alpes a rendu son avis sur l'étude d'impact du projet le 23 septembre 2025. Cet avis figure dans le dossier d'enquête publique.

L'enquête publique s'ouvrira le **mercredi 22 octobre 2025 à 9h00** et sera close le **jeudi 20 novembre 2025 à 16h00** inclus, y compris par voie électronique, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Lieux et horaires où le dossier d'enquête pourra être consulté :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public sur support papier en Mairie de Villard Reculas 1 route d'Huez – 38114 VILLARD RECLUS et en Mairie annexe de l'Alpe d'Huez – 226 route de la Poste – 38750 ALPE D'HUEZ, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, à savoir pour **la mairie de Villard Reculas** les lundi et mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi du 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://mairie-villard-reculas.com> et pour la Mairie d'Huez du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h, hors jours fériés, site internet à l'adresse suivante <https://www.alpedhuez-mairie.fr>, rubrique « urbanisme » puis « enquête en cours » et sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6694>. Le dossier d'enquête publique sera également consultable aux adresses précitées des mairies de Villard Reculas et de l'Alpe d'Huez, aux jours et heures d'ouverture précités sur un poste informatique tenu à la disposition du public.

Modalités de participation du public :

Monsieur Robert MARIE en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur François RAPIN en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, désignés par décision n° E25000199/38, en date du 27 août 2025, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, se tiendront à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales :

A VILLARD RECLUS :

Mairie – 1 route d'Huez

- Mercredi 22 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 30 octobre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 20 novembre 2025 de 14h00 à 16h00.

A HUEZ :

Mairie annexe - 226 route de la Poste

- Mercredi 12 novembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Le public pourra adresser ses observations et propositions pendant le délai d'enquête :

- sur le registre d'enquête publique papier ouvert à cet effet et tenu à disposition du public en mairies de Villard Reculas et d'Huez,
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6694>,
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-6694@registre-dematerialise.fr,
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Villard Reculas – 1 route d'Huez 38114 Villard Reculas,

Concernant les observations et les propositions du public adressées par messagerie électronique :

- Les pièces jointes à l'appui des observations et propositions seront déposées dans des formats de type « document final » tels que formats « images » ou « PDF »
- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 50 méga-octets. Au-delà, elles devront être adressées à M. le commissaire-enquêteur sur support papier ou par courrier
- Les observations et propositions transmises par correspondance et par voie électronique seront tenues à la disposition du public sur le registre d'enquête publique papier et sur la page internet dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6694>

Clôture de l'enquête :

A l'issue du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 8 jours pour dresser un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'il remet à Messieurs les Maires ainsi qu'à SATA Group. Ces derniers disposent d'un délai de 15 jours pour produire leurs observations.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, transmis à Messieurs les Maires ainsi qu'à SATA Group dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet des communes à l'adresse suivante : <https://mairie-villard-reculas.com> et <https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquetes-terminees/>

Au terme de l'enquête publique, les maires des communes de VILLARD RECLUS et d'HUEZ sont compétents pour délivrer ou refuser les arrêtés d'autorisation d'exécution des travaux (AET) valant permis de construire nécessaires au projet objet de la présente enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès des personnes responsables du projet :

- M. Thierry HUGUES – SATA Group – 131 rue du Pic Blanc – 38750 ALPE D'HUEZ - thierry.hugues@sataski.com ;
- M. Quentin PERROT, Maire de Villard Reculas – 1 route d'Huez – 38114 VILLARD RECLUS, mairie-villard-reculas.com ;
- M. Jean-Yves NOYREY, Maire d'HUEZ – Mairie annexe de l'ALPE D'HUEZ – 226 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ - urbanisme@mairie-alpedhuez.fr.